Aux Peyrières, les professionnels mettent leurs compétences et leurs savoir-faire à votre service pour vous accueillir, répondre à vos questionnements et vous accompagner au quotidien.

La Direction et l'ensemble du personnel se mobilisent pour préserver l'autonomie des résidents qu'ils accueillent, dans une recherche permanente de qualité de vie.

Situé sur un site agréable de la commune d'OLEMPS, avec une très belle vue sur RODEZ et sa cathédrale, l'établissement des Peyrières est une annexe du Centre Hospitalier Jacques PUEL de RODEZ.

Le Centre Hospitalier de RODEZ vous informe

CONTACTEZ-NOUS :

12 avenue de Rodez - 12510 OLEMPS

Plan d'accès :

Standard des Peyrières : 05 65 55 10 10

Retrouvez le CH Rodez sur

LA RÉSIDENCE DES PEYRIERES

L'E.H.P.A.D « Les Peyrières », un lieu de vie

L'E.H.P.A.D. « les Peyrières » dispose de ~~plusieurs~~ nombreux atouts ~~permettant de renforcer et développer~~qui font de l'établissement ~~en tant que~~un vrai lieu de vie.~~.~~

Les **cinq unités d'hébergement** qui composent l'architecture de l'E.H.P.A.D. comportent en effet des

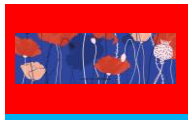

Les coquelicots – 21 lits

Cette **unité sécurisée** est située au rez-de-chaussée sud.

Les bleuets – 27 lits

Cette **unité sécurisée** est située au rez-de-chaussée nord. Elle dispose d'une spacieuse salle à manger, d'un hall d'accueil aménagé en lieu d'échange et de partage équipé de fauteuils et tables pour la lecture, l'échange et les discussions, certaines animations…

Les jonquilles & Les orchidées

Ces **unités de vie** sont contiguës ; elles proposent 57 places d'hébergement. Ces unités sont situées au 1er étage. Les résidents ont accès au **parc extérieur** et à la **terrasse** située au rez-de chaussée.

Les violettes – 34 lits

Cette unité est située au 2ème étage. Les résidents ont accès au **salon de coiffure** et à la **terrasse** extérieure située au rez-de chaussée.

Le PASA (**Pôle d'Activités et de Soins Adaptés**) est une unité spécifique accueillant douze résidents de l'EHPAD, sur la journée, pour une prise en charge thérapeutique de troubles du comportement modérés.

Un **chariot snoezelen** est en service pour les résidents du site.

L'équipe d'animation programme des activités pour tous, planifiées hebdomadairement.

La **coiffeuse** assure une présence hebdomadaire régulière.

Une équipe **d'ergothérapeute**, de **kinésithérapeutes** interviennent sur prescriptions médicales.

En savoir +

Le site des PEYRIERES

L'établissement des Peyrières comprend :

- 40 lits de **Soins de Suite et de Réadaptation** qui permettent d'assurer un traitement ou une surveillance médicale aux patients requérant des soins continus, dans un but de réhabilitation, dont :
  - Une **unité de Soins de Suite et de Réadaptation polyvalente de 20 lits**
  - Une **unité de Soins de Suite et de Réadaptation personnes âgées poly-pathologies : 20 lits.**
- 30 lits d'Unité de Soins de Longue Durée (USLD) accueillant des personnes n'ayant pas toute leur autonomie de vie, et dont l'état nécessite une surveillance médicale constante.
- 139 lits d'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD).

Votre demande d'admission

Les unités USLD et EHPAD de la résidence des Peyrières peuvent accueillir des **personnes seules ou en couple, âgées d'au moins 60 ans** (une dérogation peut toutefois être accordée par le Conseil Départemental pour les personnes de moins de 60 ans).

Les demandes d'admission doivent être rédigées conformément au formulaire national type.

Tous les dossiers sont étudiés lors de la commission de préadmission hebdomadaire. Participent à cette commission le médecin coordonnateur, les cadres de l'EHPAD, et les assistantes sociales de la structure.

Pour que nous puissions étudier votre demande d'entrée au sein de nos unités d'hébergement, vous devrez fournir :

- Un **dossier médical** : il permettra au médecin de l'établissement de se prononcer sur la capacité de la maison de retraite à répondre à votre besoin de soins.
- Un **dossier social & financier** qui permettra d'étudier avec vous et votre famille les modalités de paiement des frais de séjour et les aides éventuelles auxquelles vous pouvez prétendre.

Mis en forme : Paragraphe de liste, Retrait : Gauche : 0,5 cm, Suspendu : 0,75 cm, Avec puces + Niveau : 1 + Alignement : 1,14 cm + Retrait : 1,77 cm

Mis en forme : Paragraphe de liste, Avec puces + Niveau : 1 + Alignement : 1,25 cm + Retrait : 1,89 cm

Mis en forme : Paragraphe de liste, Retrait : Gauche : 1,25 cm, Interligne : simple, Autoriser lignes veuves et orphelines

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0,5 cm, Suspendu : 0,75 cm, Espace Après : 0 pt, Interligne : simple, Avec puces + Niveau : 1 + Alignement : 1,14 cm + Retrait : 1,77 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : 1,25 cm, Espace Après : 0 pt, Interligne : simple

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0,5 cm, Suspendu : 0,75 cm, Espace Après : 0 pt, Interligne : simple, Avec puces + Niveau : 1 + Alignement : 1,14 cm + Retrait : 1,77 cm, Autoriser lignes veuves et orphelines

Résidence LES PEYRIERES

Le dossier de demande d'admission

Cerfa n° 14732*03
Ministère des solidarités et de la santé

- A télécharger sur le site service public : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R17461

- à demander au bureau des entrées de la résidence, ouvert du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 & 13h30 à 17h00
  Tél : 05 65 55 10 10
  Email : accueil.peyrieres@ch-rodez.fr

Pièces à joindre au dossier:

- ☐ Livret de famille, carte d'identité, carte vitale et assurance complémentaire (à remettre au cadre)
- ☐ Relevé d'Identité Bancaire (RIB)
- ☐ Avis d'imposition ou non-imposition N sur les revenus N-1
- ☐ Justificatifs des caisses de retraite Année N ou déclaration des revenus N
- ☐ Notification APA (si APA à domicile)
- ☐ Carte Allocataire CAF ou MSA
- ☐ Carte Invalidité (COTOREP) ou Maison du Handicap
- ☐ Mesure de protection (Décision du tribunal)
- ☐ Evaluation montage du financement

Pour tout aide à la complétude du dossier, n'hésitez pas à solliciter le cadre de sante ou le service social en contactant le secrétariat au 05 65 55 10 10

Résidence LES PEYRIERES

Le dossier de demande d'admission

Cerfa n° 14732*03
Ministère des solidarités et de la santé

- A télécharger sur le site service public : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R17461

- à demander au bureau des entrées de la résidence, ouvert du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 & 13h30 à 17h00
  Tél : 05 65 55 10 10
  Email : accueil.peyrieres@ch-rodez.fr

Pièces à joindre au dossier:

- ☐ Livret de famille, carte d'identité, carte vitale et assurance complémentaire (à remettre au cadre)
- ☐ Relevé d'Identité Bancaire (RIB)
- ☐ Avis d'imposition ou non-imposition N sur les revenus N-1
- ☐ Justificatifs des caisses de retraite Année N ou déclaration des revenus N
- ☐ Notification APA (si APA à domicile)
- ☐ Carte Allocataire CAF ou MSA
- ☐ Carte Invalidité (COTOREP) ou Maison du Handicap
- ☐ Mesure de protection (Décision du tribunal)
- ☐ Evaluation montage du financement

Pour tout aide à la complétude du dossier, n'hésitez pas à solliciter le cadre de sante ou le service social en contactant le secrétariat au 05 65 55 10 10

Résidence LES PEYRIERES

Le dossier de demande d'admission

Cerfa n° 14732*03
Ministère des solidarités et de la santé

- A télécharger sur le site service public : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R17461

- à demander au bureau des entrées de la résidence, ouvert du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 & 13h30 à 17h00
  Tél : 05 65 55 10 10
  Email : accueil.peyrieres@ch-rodez.fr

Pièces à joindre au dossier:

- ☐ Livret de famille, carte d'identité, carte vitale et assurance complémentaire (à remettre au cadre)
- ☐ Relevé d'Identité Bancaire (RIB)
- ☐ Avis d'imposition ou non-imposition N sur les revenus N-1
- ☐ Justificatifs des caisses de retraite Année N ou déclaration des revenus N
- ☐ Notification APA (si APA à domicile)
- ☐ Carte Allocataire CAF ou MSA
- ☐ Carte Invalidité (COTOREP) ou Maison du Handicap
- ☐ Mesure de protection (Décision du tribunal)
- ☐ Evaluation montage du financement

Pour tout aide à la complétude du dossier, n'hésitez pas à solliciter le cadre de sante ou le service social en contactant le secrétariat au 05 65 55 10 10

INFORMATIONS PRATIQUES
TARIFICATION

Le « prix de journée » dû chaque mois par les résidents comprend deux tarifs :

- Le **tarif hébergement** (les repas, l'hôtellerie) différentié selon si vous êtes en chambre individuelle ou en chambre double,
- Le **tarif dépendance**, (ticket modérateur GIR 5-6) calculé en fonction de votre niveau de dépendance établi à parti d'une grille dite «grille AGGIR » (Autonomie, Gérontologie,
- Groupe Iso-Ressources).

Ces prix de journée sont fixés chaque année par le Président du Conseil Départemental.

La facturation est mensuelle à terme échu.

A quelles aides pouvez-vous prétendre au sein de La résidence des Peyrières ?

L'A.P.A (Allocation Personnalisée d'Autonomie)
Elle est destinée aux personnes de plus de 60 ans qui relèvent des GIR 1-2 et 3-4 uniquement. La demande se fait auprès du Conseil Départemental. Un dossier est disponible auprès du secrétariat du service social.

L'A.L.S (Allocation de Logement à caractère Social)
Cette allocation permet d'aider le résidant à payer son hébergement. La demande se fait auprès de la Caisse d'Allocations Familiales. Le montant de l'allocation est variable selon les ressources de la personne.

L'A.P.L. (Aide personnalisée au logement)
Cette allocation permet d'aider le résidant à payer son hébergement. La demande d'aide au logement se fait auprès de la Caisse d'allocations familiales (CAF) ou la Mutualité sociale agricole (MSA) – selon le régime de protection sociale du bénéficiaire. Le dossier de demande d'aide au logement, y compris l'attestation de résidence en foyer, doit être rempli et adressé à la branche de la CAF/MSA la plus proche de votre domicile.

L'A.S.H (Aide Sociale à l'Hébergement)
Les personnes ayant de faibles ressources peuvent, sous certaines conditions, bénéficier de l'Aide Sociale à l'Hébergement de la part du Conseil Départemental. Cette aide permet de couvrir en partie les frais de séjour.

INFORMATIONS PRATIQUES
TARIFICATION

Le « prix de journée » dû chaque mois par les résidents comprend deux tarifs :

- Le **tarif hébergement** (les repas, l'hôtellerie) différentié selon si vous êtes en chambre individuelle ou en chambre double,
- Le **tarif dépendance**, (ticket modérateur GIR 5-6) calculé en fonction de votre niveau de dépendance établi à parti d'une grille dite «grille AGGIR » (Autonomie, Gérontologie,
- Groupe Iso-Ressources).

Ces prix de journée sont fixés chaque année par le Président du Conseil Départemental.

La facturation est mensuelle à terme échu.

A quelles aides pouvez-vous prétendre au sein de La résidence des Peyrières ?

L'A.P.A (Allocation Personnalisée d'Autonomie)
Elle est destinée aux personnes de plus de 60 ans qui relèvent des GIR 1-2 et 3-4 uniquement. La demande se fait auprès du Conseil Départemental. Un dossier est disponible auprès du secrétariat du service social.

L'A.L.S (Allocation de Logement à caractère Social)
Cette allocation permet d'aider le résidant à payer son hébergement. La demande se fait auprès de la Caisse d'Allocations Familiales. Le montant de l'allocation est variable selon les ressources de la personne.

L'A.P.L. (Aide personnalisée au logement)
Cette allocation permet d'aider le résidant à payer son hébergement. La demande d'aide au logement se fait auprès de la Caisse d'allocations familiales (CAF) ou la Mutualité sociale agricole (MSA) – selon le régime de protection sociale du bénéficiaire. Le dossier de demande d'aide au logement, y compris l'attestation de résidence en foyer, doit être rempli et adressé à la branche de la CAF/MSA la plus proche de votre domicile.

L'A.S.H (Aide Sociale à l'Hébergement)
Les personnes ayant de faibles ressources peuvent, sous certaines conditions, bénéficier de l'Aide Sociale à l'Hébergement de la part du Conseil Départemental. Cette aide permet de couvrir en partie les frais de séjour.

INFORMATIONS PRATIQUES
TARIFICATION

Le « prix de journée » dû chaque mois par les résidents comprend deux tarifs :

- Le **tarif hébergement** (les repas, l'hôtellerie) différentié selon si vous êtes en chambre individuelle ou en chambre double,
- Le **tarif dépendance**, (ticket modérateur GIR 5-6) calculé en fonction de votre niveau de dépendance établi à parti d'une grille dite «grille AGGIR » (Autonomie, Gérontologie,
- Groupe Iso-Ressources).

Ces prix de journée sont fixés chaque année par le Président du Conseil Départemental.

La facturation est mensuelle à terme échu.

A quelles aides pouvez-vous prétendre au sein de La résidence des Peyrières ?

L'A.P.A (Allocation Personnalisée d'Autonomie)
Elle est destinée aux personnes de plus de 60 ans qui relèvent des GIR 1-2 et 3-4 uniquement. La demande se fait auprès du Conseil Départemental. Un dossier est disponible auprès du secrétariat du service social.

L'A.L.S (Allocation de Logement à caractère Social)
Cette allocation permet d'aider le résidant à payer son hébergement. La demande se fait auprès de la Caisse d'Allocations Familiales. Le montant de l'allocation est variable selon les ressources de la personne.

L'A.P.L. (Aide personnalisée au logement)
Cette allocation permet d'aider le résidant à payer son hébergement. La demande d'aide au logement se fait auprès de la Caisse d'allocations familiales (CAF) ou la Mutualité sociale agricole (MSA) – selon le régime de protection sociale du bénéficiaire. Le dossier de demande d'aide au logement, y compris l'attestation de résidence en foyer, doit être rempli et adressé à la branche de la CAF/MSA la plus proche de votre domicile.

L'A.S.H (Aide Sociale à l'Hébergement)
Les personnes ayant de faibles ressources peuvent, sous certaines conditions, bénéficier de l'Aide Sociale à l'Hébergement de la part du Conseil Départemental. Cette aide permet de couvrir en partie les frais de séjour.